

N° 2025 – 986

**ANNULE ET REMPLACE
N° 2025 - 327**

Contrat avec Croc'Scène

Théâtre
Dans la peau de Cyrano

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune de Mantès-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 et L.2131-1 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-8 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-VII-12 du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire ;

Vu le contrat avec Croc'Scène;

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire pour l'organisation d'une pièce de théâtre, Dans la peau de Cyrano, 2 représentations le vendredi 20 février 2026 à 14h et 20h30, à l'Espace culturel Jacques Brel de Mantès la Ville.

DECIDE

ARTICLE PREMIER

D'attribuer et de signer le contrat avec Croc'Scène domiciliée au 14 rue du 23 août 1944 à BARBIZON (77630).

ARTICLE 2

Dit que le contrat stipule une participation financière, d'un montant hors taxe de 5687.20€, prélevée sur le budget communal, BP 2025 pour l'acompte, BP 2026 pour le solde, chapitre 011.

ARTICLE 3

Dit que le contrat prendra effet à la date de sa notification au titulaire à compter du vendredi 20 février 2026 et s'achèvera le jour même.

ARTICLE 4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de Versailles.

ARTICLE 5

La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Mantès-la-Jolie.

ARTICLE 6

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantès-la-Ville le 29 octobre 2025,

Certifié exécutoire après affichage et envoi au contrôle de légalité le :

07/11/2025

Le Maire,



Sami DAMERGY

Le Maire,



Sami DAMERGY

